

KERRY

OurShare

 Posséder une partie de Kerry

Together
Grow We



Brochure pour le personnel

Présentation de **OurShare**

le régime d'actionnariat mondial de Kerry, destiné à l'ensemble du personnel

Nous vous avons demandé ce qu'il faudrait faire de plus pour atteindre ces objectifs.



Et vous nous l'avez dit: vous aimeriez être plus proche de la vision, des valeurs et de la raison d'être de notre entreprise. Ainsi, dans l'esprit du sentiment d'appartenance, OurShare vous offre l'occasion de devenir propriétaire d'une partie de Kerry.

**Vous nous l'avez
demandé, nous
vous avons écouté.**

**Nous avons mis en place
OurShare, un moyen pour
vous et l'ensemble de nos
collègues de partager
notre succès.**

Qu'est-ce que OurShare?

OurShare, c'est notre régime d'actionnariat mondial, destiné à l'ensemble du personnel. C'est un moyen pour vous et pour tout le personnel de devenir actionnaire de Kerry et de détenir une partie de l'entreprise.

Vous trouverez dans cette brochure tout ce qu'il y a à savoir au sujet de OurShare. Ce régime offre une formidable occasion de grandir ensemble... nous espérons que vous vous joindrez à nous pour saisir cette opportunité excitante de grandir ensemble.

Qui peut adhérer à OurShare?

OurShare concerne tous les membres du personnel de Kerry, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel. Vous pouvez adhérer à OurShare 2024 si vous travaillez pour Kerry depuis le 1er août 2024 et que vous avez 18 ans ou plus.



Principales caractéristiques

En rejoignant OurShare, vous avez la possibilité de devenir actionnaire de Kerry et de posséder une partie de Kerry. OurShare est totalement facultatif - c'est vous qui faites le choix.



C'est inclusif

Cotiser entre 10 € et 200 € (ou l'équivalent en monnaie locale) par mois à partir de votre salaire net



C'est facile

Nous nous occupons du reste! Vos cotisations sont utilisées pour acheter des actions de Kerry chaque mois et, au fur et à mesure, votre capital augmente



C'est gratifiant

Obtenez une action supplémentaire de Kerry pour trois actions achetées - conservez vos actions pendant deux ans pour débloquer ces actions supplémentaires



C'est encourageant

Vous profitez d'une part des bénéfices sous forme de dividendes et votez aux assemblées des actionnaires



C'est flexible

Vous pouvez modifier vos cotisations mensuelles ou vous désengager à tout moment

OurShare – Votre calendrier pratique

Vous pourrez adhérer à OurShare dès l'ouverture de la période d'inscription en septembre. Si vous voulez posséder une partie de Kerry, ne manquez pas ces dates :

1

Septembre 2024

Adhérez...

et commencez votre parcours d'actionnaire

3

November 2024 – October 2025

Achetez...

nous achetons vos actions avec vos cotisations

5

Octobre 2026

Débloquez...

vos actions supplémentaires – gardez-les ou vendez-les!

2

Octobre 2024 – Septembre 2025

Cotisez...

entre 10 € et 200 € par mois pendant 12 mois sur votre salaire net (après impôts)

4

Octobre 2024 – Octobre 2026

Gardez...

conservez vos actions pendant deux ans pour débloquer les actions supplémentaires

Le calendrier illustré dure 2 ans (de septembre 2024 à octobre 2026). Il y aura une occasion de s'inscrire à un nouveau cycle en septembre de chaque année. Il y aura toujours une superposition entre deux cycles, dont les cotisations du premier cycle s'arrêtent tout juste comme elles commencent pour le second cycle.

Cycle 1: Septembre 2024 à octobre 2026

Cycle 2: Septembre 2025 à octobre 2027

Et pour vous faciliter la tâche, lorsque vous vous inscrivez, vous serez inscrit automatiquement aux cycles futurs. Vous pouvez bien sûr stopper le processus en tout temps.

Si vous n'êtes pas convaincu de vous inscrire cette année, une autre occasion se présentera en septembre prochain.

Comment fonctionne OurShare?

Vous décidez du montant que vous souhaitez verser chaque mois pendant un an et, au cours des 12 mois suivants, ce montant est prélevé sur votre salaire après impôt. C'est ce qu'on appelle une cotisation, et cela sert à acheter des actions en votre nom.

Cette opération s'effectue d'octobre à septembre. Chaque mois, vous obtenez une action additionnelle de Kerry pour chaque tranche de trois actions achetées. Vous devez conserver vos actions pendant deux ans pour toucher les actions additionnelles.

OurShare se compose de trois parties :











- **Actions achetées** : il s'agit des actions achetées avec vos cotisations mensuelles
- **Actions supplémentaires attribuées gratuitement** : si vous restez chez Kerry et conservez les actions que vous avez achetées pendant deux ans, vous recevez une action Kerry additionnelle pour trois achetées
- **Dividende en actions** : vous obtenez des actions supplémentaires lorsque Kerry verse une partie de ses bénéfices aux actionnaires.

Il se peut que vous deviez payer des impôts sur vos actions supplémentaires attribuées gratuitement et vos dividendes. Le montant exigible, ainsi que les modalités et la date de paiement, varient d'un pays à l'autre. Pour plus de renseignements sur les règles en vigueur dans votre pays, consultez nos « Remarques sur l'imposition des employé·e·s dans leur pays » dans la section [Ressources de OurShare Hub](#).



OurShare en action

Nous vous avons expliqué brièvement le fonctionnement de OurShare. Voyons maintenant ce qu'il en est... en action! Voici Joe

				
<p>Joe est opérateur sur une ligne de production de revêtements.</p>	<p>Joe s'inscrit à OurShare et décide de verser une cotisation mensuelle de 45 €.</p>	<p>Supposons que le prix de l'action de Kerry reste à 90 € pour l'année. Ainsi, chaque mois, Joe achète une demi-action. $45 \text{ €} \div 90 \text{ €} = 0.5 \text{ actions}$</p>	<p>À la fin de l'année, Joe a versé 540 €. 0.5 actions par mois x 12 mois = 6 actions</p>	<p>Nous donnons à Joe 1 action supplémentaire pour chaque 3 actions achetées qui vient s'ajouter à sa cagnotte. 6 actions + 3 = 2 actions additionnelles</p>
				
<p>Au total, Joe possède désormais 8 actions Kerry, auxquelles s'ajoutent celles issues des dividendes versés.</p>	<p>Au bout de deux ans, Joe peut conserver ses actions ou les vendre! Supposons qu'à ce moment-là, le prix de l'action de Kerry soit passé à 95 €.</p>	<p>Les actions de Joe valent désormais 760 € (8 actions x 95 €). Il s'agit d'un gain de 220 € (valeur 760 € - cotisations 540 €), soit environ un rendement de 40 % plus les actions de dividendes.</p>	<p>Joe décide de conserver ses actions pour continuer son parcours d'actionnaire Kerry.</p>	<p>Il pourra voter lors des assemblées et recevra une part des bénéfices lorsque des dividendes ultérieurs seront versés.</p>









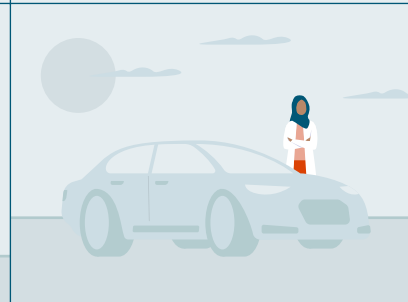

Veillez noter que ces exemples reposent sur des hypothèses :

1. le prix de l'action Kerry reste constant à 90 € pendant la période de contribution. En réalité, il est susceptible de fluctuer : il peut aussi bien baisser qu'augmenter.
2. Le cours de l'action augmente à la fin de la période de rétention. Cependant, les cours des actions peuvent aussi bien baisser qu'augmenter. Le gain financier dépend du cours de l'action au moment de sa vente. Toute plus-value peut être assujettie à l'impôt – consultez votre guide fiscal local.

À noter également : les actions de Kerry sont négociées en euros. Si vous versez votre cotisation dans une autre devise, elle sera convertie en euros avant d'être utilisée pour acheter des actions de Kerry. Les taux de change fluctuent au fil du temps, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre d'euros dont vous disposez chaque mois pour acheter des actions Kerry.

OurShare en action

Vous avez découvert l'histoire de Joe... Voyons maintenant comment OurShare fonctionne pour Amira.

				
<p>Amira travaille dans l'équipe Recherche, développement et application.</p>	<p>Amira adhère à OurShare et décide de verser 135 € par mois.</p>	<p>Supposons que, pour toute l'année, le prix de l'action de Kerry soit de 90 €. Cela signifie que chaque mois, Amira achète 1,5 actions. $135 \text{ €} \div 90 \text{ €} = 1,5 \text{ actions}$</p>	<p>À la fin de l'année, Amira a contribué à 1 620 €, en achetant 18 actions 1,5 actions/mois x 12 mois = 18 actions.</p>	<p>Nous donnons à Amira 1 action additionnelle pour chaque tranche de 3 actions achetées et qui vient s'ajouter à sa cagnotte. 18 actions ÷ 3 = 6 actions additionnelles</p>
				
<p>Au total, Amira possède désormais 24 actions de Kerry, auxquelles s'ajoutent les actions issues des dividendes versés.</p>	<p>Après deux ans, Amira peut conserver ses actions ou les vendre! Supposons qu'à ce moment-là, le prix de l'action de Kerry soit passé à 105 €.</p>	<p>Les actions 24 d'Amira valent maintenant 2 520 € (24 actions x 105 €). Un gain de 900 € (2 520 € en valeur – 1 620 € en apports) (environ 55 % de rendement) plus les actions de dividendes.</p>	<p>Amira décide de vendre ses actions – elle veut utiliser l'argent pour s'acheter sa première voiture.</p>	<p>Amira a trouvé dans OurShare un excellent moyen d'atteindre un objectif financier. Elle souhaite participer au prochain cycle OurShare en septembre.</p>

Veillez noter que ces exemples reposent sur des hypothèses :

1. Le prix de l'action Kerry reste constant à 90 € pendant la période de contribution. En réalité, il est susceptible de fluctuer : il peut aussi bien baisser qu'augmenter.
2. Le cours de l'action augmente à la fin de la période de rétention. Cependant, les cours des actions peuvent aussi bien baisser qu'augmenter. Le gain financier dépend du cours de l'action au moment de sa vente. Toute plus-value peut être assujettie à l'impôt – consultez votre guide fiscal local.

À noter également : les actions de Kerry sont négociées en euros. Si vous versez votre cotisation dans une autre devise, elle sera convertie en euros avant d'être utilisée pour acheter des actions de Kerry. Les taux de change fluctuent au fil du temps, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre d'euros dont vous disposez chaque mois pour acheter des actions Kerry.

Comment adhérer?



Pour avoir la possibilité de devenir actionnaire de Kerry, il vous suffit d'attendre de recevoir une invitation personnelle. Le 3 septembre, vous recevrez un courriel de planadmin-noreply@equateplus.com, avec un lien et des renseignements de connexion pour votre compte EquatePlus. EquatePlus est la plateforme gérée par Computershare, le spécialiste en régimes d'actionariat que nous avons choisi. C'est là que vous vous inscrirez et que vous choisirez le montant de votre cotisation. Vous pourrez également y apporter des modifications et gérer vos actions une fois que vous aurez commencé à les acheter.

Si vous n'avez pas encore de compte EquatePlus, la première connexion est un peu comme l'ouverture d'un compte bancaire. Vous devrez suivre quelques étapes pour activer votre compte. Nous avons créé un guide étape par étape pour vous y aider.



Vous n'avez pas d'adresse courriel Kerry?

Il suffit de vous rendre sur le site OurShare hub : kerryourshare.com pour vous préinscrire et nous communiquer votre adresse courriel personnelle. Vous devrez également indiquer votre numéro d'employé et votre date de naissance. Cette première démarche nous indiquera seulement que vous envisagez de vous inscrire. Il n'y a aucune obligation. Vous recevrez simplement une invitation par courriel. Contactez votre superviseur ou votre supérieur hiérarchique si vous avez besoin d'aide pour trouver votre numéro d'employé.



Vous souhaitez en savoir plus?

Vous pensez adhérer à OurShare, mais vous avez quelques questions?

Nous avons déjà essayé de prévoir les questions que vous pourriez vous poser et d'y répondre. Vous trouverez ce renseignement dans la rubrique « Réponses à vos questions ». Visitez la section des ressources sur [OurShare Hub](#).

Où voir les actions que j'achète?

Que se passera-t-il si je quitte Kerry?

Que se passe-t-il si je change de pays?

Est-ce que j'aurai des impôts à payer sur mes actions?

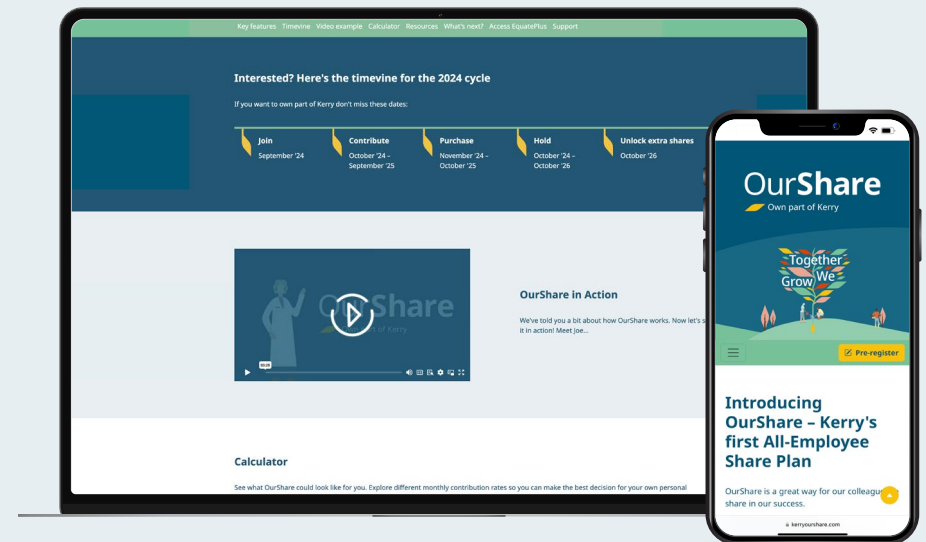
OurShare Hub

Votre guide sur tout ce qui concerne OurShare

OurShare Hub est le portail qui regroupe toutes les ressources de OurShare. Vous y trouverez de nombreuses ressources, notamment :

- Réponses à vos questions : réponses aux questions les plus courantes sur OurShare
- Un calculateur pour vous aider à déterminer la valeur de vos actions
- Un guide pratique vous expliquant comment adhérer à OurShare
- Une copie du règlement de notre régime

N'oubliez pas non plus de mettre **OurShare Hub** dans vos favoris!



Encore besoin d'aide?

Nous espérons que vous êtes aussi enthousiastes que nous à propos de OurShare! Si vous avez une question à laquelle vous n'avez pas trouvé de réponse ici, n'hésitez pas à contacter l'équipe OurShare à ourshare@kerry.com.

Vous pouvez également vous adresser à la personne responsable de OurShare dans votre région, qui se fera un plaisir de vous aider. Vous trouverez son nom sur OurShare Hub.

Pour toute question concernant la plateforme EquatePlus, veuillez contacter Computershare – les détails sont disponibles sur [OurShare Hub](#).





OurShare

 Posséder une partie de Kerry

Bon à savoir :

1. Aucun membre de Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne vous donne de conseils en matière d'investissement, de fiscalité ou autre en relation avec OurShare.
2. La participation à OurShare est une décision personnelle qui n'a aucune incidence sur votre emploi.
3. La valeur des actions Kerry et de tout investissement que vous faites peut varier à la hausse comme à la baisse. Le rendement passé du cours d'une action n'est pas une garantie de son rendement futur.
4. Le nombre d'actions que vous achetez chaque mois grâce à vos cotisations varie en fonction du cours de l'action et du taux de change au moment de la transaction.
5. Les taux de change peuvent fluctuer. Vous acceptez que ni Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne soient responsables d'une quelconque perte découlant de mouvements des taux de change et/ou de retards dans l'obtention d'une vente ou d'un transfert des actions sous-jacentes.
6. Les renseignements fournis dans le cadre de votre participation à OurShare ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas destinées à s'appliquer à votre propre situation. Si vous avez des doutes quant à la pertinence de votre adhésion, nous vous conseillons d'obtenir des conseils financiers professionnels indépendants et dûment qualifiés. Kerry Group plc et ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne peuvent être tenus responsables des actions entreprises à la suite des renseignements fournis.
7. Votre participation à OurShare est soumise au règlement du plan, à la convention d'attribution et à tout autre document incorporé par référence, qui peuvent être consultés sur le site OurShare hub. En toutes circonstances, y compris en cas de divergence avec les renseignements fournis sur ce site Web et d'autres communications faites dans le cadre d'OurShare, les règles du régime, la convention d'octroi et tout autre document auquel il est fait référence prévaudront.
8. Il arrive que certaines personnes dans l'entreprise aient connaissance de renseignements qui ne sont pas encore publics, mais qui peuvent avoir une incidence sur le cours des actions (p. ex., les résultats financiers de fin d'année à venir). Si c'est votre cas, il est possible que cela ait des conséquences sur votre capacité à négocier des actions Kerry. Vous pouvez être contacté par Kerry Group plc si cela s'applique à vous. Pour plus de détails, consultez notre politique relative aux opérations sur titres.